

MENACES SUR L'EMPLOI ET LES SERVICES COMMUNAUX !

Une **lettre de cadrage** pour la préparation du budget 2017, signée par le maire et l'adjointe aux Finances, a été adressée aux services. Elle se positionne « *dans le cadre du projet d'administration* » en cours.

Sous couvert « d'affectation optimale de ressources », de « rationalisation », l'emploi communal est clairement visé : « *Les élus auront le choix entre différents moyens de maîtrise de la masse salariale : non-recrutement sur postes vacants, non-remplacement de certains départs à la retraite, diminution du recours aux heures supplémentaires, non-remplacement sur les absences de moins de 3 mois, suppression de la prime d'installation, moindre recours aux saisonniers, etc.* ». Chacun comprendra que ce « etc. » signifie que d'autres mesures sont à venir.

Ainsi, ce qui fait la qualité du service rendu à la population, l'emploi communal, est la cible déclarée. Or, moins de personnel dans les services, c'est la désorganisation du travail, un personnel insuffisant pour faire fonctionner normalement les services, l'aggravation des conditions de travail, l'abandon de certaines missions utiles à la population. « *En plus de ces leviers, un questionnement systématique des modes de gestion (régie ou externalisation) sera effectué par le contrôleur de gestion.* »

Ainsi, la privatisation (« externalisation ») est envisagée, non de façon ponctuelle, mais de façon « systématique ». Déjà, pour la nouvelle école « *Le Petit Prince* », le service des repas et des goûters des classes maternelles et élémentaires

et le ménage des locaux (sauf des classes maternelles) ont été confiés à du personnel privé et non à du personnel communal !

Or, Saint-Ouen est riche de ses services publics qui couvrent de nombreux domaines : des crèches, l'éducation, au sport, à la restauration et à la santé... Les caractéristiques de la population locale, très modeste, font que ces services sont particulièrement importants pour la satisfaction de ses besoins. La réduction des moyens humains des services communaux est inacceptable !

NON à la privatisation rampante des services communaux !

NON au dénigrement du personnel communal (« *qui coûte cher, qui est absent...* ») !

NON à la suppression de la prime d'installation (de titularisation) qui constitue une attaque du statut de la fonction publique !

OUI à du personnel communal suffisant pour un service public de qualité et pour accueillir les 10 000 habitants nouveaux !

OUI au remplacement des départs à la retraite afin de ne pas pénaliser le travail des agents restants !

OUI à la sortie des choix d'austérité au niveau national et local, qui enfoncent le pays dans les difficultés !

**APRÈS UN PRINTEMPS PLUVIEUX ET UN ÉTÉ CHAUD, LA RENTRÉE SERA BRÛLANTE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UGICT**

VENDREDI 9 SEPTEMBRE À 12 HEURES, À LA BOURSE DU TRAVAIL

À l'ordre du jour :

Les incidences de la lettre de cadrage du maire sur le travail des cadres

La poursuite du projet d'administration

Billet d'humeur

Un maire dans un jeu de quilles

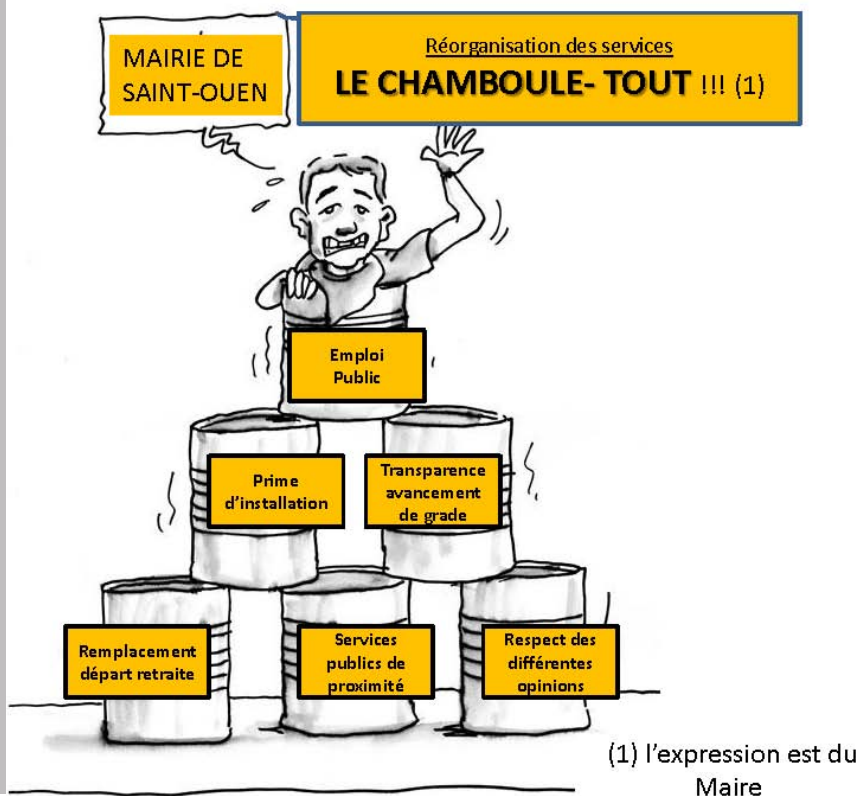
Dans son futur projet d'administration le maire se voit en **GRAND « chamboule-tout »**. Pourtant les agents paient déjà cash les effets de sa politique managériale. En effet il ne faut pas s'y tromper ce n'est pas le travail qui rend malade ou qui fait souffrir mais ce sont les conditions de son organisation.

Et ce n'est qu'un début.

La bonne solution trouvée par **M. Chamboule-tout** c'est faire toujours plus avec moins : non-recrutement sur les postes vacants, non-remplacement de certains départs en retraite, diminution des heures supplémentaires, non-remplacement sur les absences de moins de trois mois, moindre recours aux saisonniers... (Sic)... (voir lettre de cadrage au recto)

Les agents méritent mieux que cela !

Le service public n'est pas une fête foraine. Derrière chaque poste il y a une personne et non pas « une quille » qu'il est possible de chambouler à loisir.



Loi travail tout est encore possible

Après un passage éclair devant le Conseil constitutionnel, la loi travail est promulguée en pleine période estivale.

Voilà la vraie définition du soi-disant dialogue social défendu par le Président de la République et son gouvernement : recourir à l'article 49 alinéa 3 de notre Constitution c'est-à-dire à une disposition antidémocratique qui empêche le dialogue pour faire adopter une loi, « leur loi », qui aura de toutes évidences des répercussions, des plus néfastes, pour le monde du travail. Déjà certaines entreprises, comme Bouygues, remettent en cause les 35 heures par la suppression des RTT.

Les mobilisations, commencées par les organisations de jeunesse et de salariés, ont contraint le gouvernement au recul. Pour autant, les aménagements opérés ne changent pas la philosophie de la loi qui reste « **travailler plus, être payé moins et pouvoir être viré plus facilement** ». La loi ne serait

plus la même pour tous les salariés mais il y aurait autant de Codes du travail qu'il existe d'entreprise. Cette loi doit être abrogée ;

La CGT a un projet :

- Un Code du travail du XXI^e siècle pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui ;
- la réduction du temps de travail ;
- le nouveau statut du travail salarié ;
- la constitutionnalisation de la hiérarchie des normes et du principe de faveur ;
- des droits nouveaux pour les salariés et les instances représentatives des personnels en sont le socle.

Non il n'est pas trop tard pour retirer cette loi et revenir discuter avec les organisations syndicales représentatives des salariées et fonctionnaires. Nous l'avons déjà fait en 1995 pour nos retraites et en 2001 contre le CPE.

POUR CELA NE LÂCHONS RIEN !

CONTINUONS LA MOBILISATION EN ALLANT MANIFESTER LE 15 SEPTEMBRE



BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHÉSION

☐ Je souhaite prendre contact avec le syndicat

☐ Je souhaite adhérer à la CGT

Nom : Prénom :

Service :

Téléphone : Courriel :@.....

Signature

À remettre à un militant de votre connaissance ou à adresser au syndicat

PERMANENCE UGICT TOUS LES MARDIS MATIN